

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2023 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

20. Création d'une servitude de passage au bénéfice de GRDF, rue de La Planche

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Rappel du contexte

En 2006, la commune a réalisé des travaux rue de La Planche et a empiété sur les parcelles d'Inolya. A cette époque, il a donc été convenu :

- de la cession à titre gratuit par Inolya de l'assiette ayant fait l'objet des travaux et correspondant aux parcelles cadastrées BA 98, BA 100 et BA 101 pour une surface totale de 130 m²,
- de la démolition d'un muret, de la reconstitution de clôtures et du déplacement du réseau d'eaux pluviales.

Cet accord n'a jamais été mené à son terme et l'acte notarié de 2006 n'a donc jamais été signé par les parties.

Lors de la séance du 20 décembre 2021, le conseil municipal a donc décidé de régulariser la situation comme suit :

- annulation de l'accord de 2006,
- instauration d'une servitude de passage pour le réseau d'eaux pluviales sur les anciennes parcelles BA 30 et BA 78, reclassées BA 97 et 98 et BA 99 et 100

Le rachat en 2022 par la commune de la parcelle BA 98 a entraîné dans le même temps la caducité de la servitude liant GRDF et INOLYA.

Afin de remédier à cette difficulté, le notaire de GRDF demande donc à la commune à ce qu'une nouvelle servitude de passage – liant cette fois-ci la commune et GRDF – soit créée ; les frais d'acte étant intégralement supportés par GRDF.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

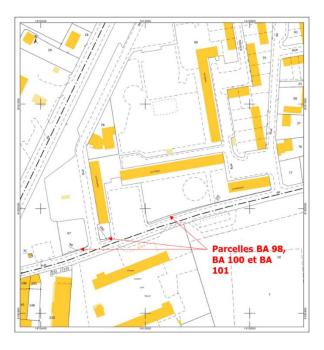
014-200060176-20230526-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023 Affichage : 30/05/2023 Délibération n°2023/05/22/20 du 22 mai 2023 à 20h30







Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 24 Avril 2023, Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 10 Mai 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver la constitution d'une servitude de passage de canalisations en tréfonds au profit de GRDF sur la parcelle cadastrée BA 98,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec la société GRDF,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et tout document se rapportant à la servitude sur la parcelle cadastrée BA 98.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unani	Dont pouvoirs	
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20230526-20-DE

Marc ANDREU SABATER

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023 Affichage : 30/05/2023 Délibération n°2023/05/22/20 du 22 mai 2023 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24): Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 3

Le 22 Mai 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 16 Mai 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 16 Mai 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	×			
DESMOTTES Nicole	X			
MARY Gérard		区		
MALOISEL Gilles	×			
VELANY Guy	×			
CHÉNEL Fernand	×			
GALLIER Pierre-Henri	×			
GOETHALS Corentin	×			
ROSSI Annie	×			
PICOT Régis		×		Cindy COIGNARD
MADELAINE Catherine	×			
OLLIVIER Valérie		×		
DROULLON Joël		×		Pierre-Henri GALLIER
BAZIN Lucien	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	×			
FOUBERT Françoise	X			
BALLÉ Marie-Noëlle	X			
CORDIER Marie-Ange	×			
ROBBES Martine	X			
LE DRÉAU Nathalie	X			
DUMONT Eric		X		Annie ROSSI
COIGNARD Cindy eption - Ministère de l'Intérieur	×			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230526-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023 Affichage : 30/05/2023 Délibération n°2023/05/22/20 du 22 mai 2023 à 20h30



MALLÉON Philippe	×			
LETELLIER Nadine	X			
LELARGE Michel	X			
MAINCENT Lyliane	X			
RENAULT Dimitri	X			
MOREL Marie-Odile		×		
GOSSMANN Patrick	X			
BLANC Meiggie		X		Marie-Noëlle BALLÉ
LEFEBVRE Yoann			X	
VIGIER Maud			X	
COURTEILLE Jacques		X		Gilles MALOISEL
MASSÉ Aurélie			X	
BINET Samuel	X			
BEDEL Sandra	X			
MARTIN Pascal	X			
PIGAULT Jane		X		Roselyne DUBOURGUAIS
COUASNON Serge	X			
DUVAUX Maryse	X			
DUBOURGUAIS Roselyne	X			
FAUDET Olivier	X			
RENAULT Régine	X			
TOULUCH Jean-Claude	X			
LABROUSSE Sabrina	X			
LEVERRIER Rosine		X		Sylvie GELEZ
GELEZ Sylvie	X			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230526-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023 Affichage : 30/05/2023